

Département

DU LOIRET

Arrondissement
DE MONTARGIS

Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE ROZOY LE VIEIL

Séance du 25 septembre 2015

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CM : 11

date de convocation : 01 septembre 2015

En exercice : 11

date d'affichage : 29 septembre 2015

Présents : 9

L'an deux mil quinze, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 01 septembre 2015 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Maire.

Etaient présents : Jaques HUC, Anne-Sophie CARBONNELLE, Yvon BARBIER, Yvon BOYER Jean-Marc BRITEL, Nathalie FLOUR, Christiane FRERE, Christophe GUYARD

Excusés et représentés : Micheline VALMORI, Richard CATALIAUD

Excusé :

Secrétaire de séance : Anne-Sophie CARBONNELLE

La séance est ouverte à 19h.

Le procès-verbal du 19 juin 2015 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Retrait d'une demande de subvention

Le Maire rappelle au Conseil qu'une délibération faisant état d'une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la mise en place d'un local sanitaire dans le local technique avait été prise en 2012 dans le cadre de l'aide aux communes pour la construction, l'extension et l'aménagement de locaux techniques

En août 2012, le Conseil Général nous informe de l'attribution de subvention d'un montant de 1 067 €.

Ces travaux n'ayant plus lieu d'être, le Maire propose que l'on renonce à cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité de renoncer à cette subvention

II – Loi Ad'Ap

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées impose aux établissements recevant du public (E.R.P.) d'être accessibles avant le 1er janvier 2015.

En cas d'impossibilité, l'ordonnance n° 2014-1090 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public, des transports publics, des bâtiments d'habitation et de la voirie pour les personnes handicapées, prévoit la mise en place d'un outil, l'Agenda d'Accessibilité Programmée, permettant de prolonger, au-delà de 2015, le délai permettant d'effectuer les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public, pour satisfaire aux exigences de la loi de 2005.

L'Ad'Ap constitue un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité des E.R.P. :

- dans le respect de la réglementation y afférant,
- dans un délai limité (période de base de 3 ans, pouvant être reconduite 2 fois),
- avec une programmation des travaux et des financements.

Ce dispositif prévoit le suivi de l'avancement des travaux prévus, qui peut amener à sanctionner, dans le cadre d'une procédure de carence, les manquements aux engagements pris par le signataire dans l'agenda.

L'Ad'Ap doit être déposé avant le 27 septembre 2015.

Le Maire propose au Conseil de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmée.
Le coût est estimé à 11 657.40 € H.T

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité d'élaborer un Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'Ap)

CHARGE le Maire de l'élaboration de ce document

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre l'aide aux communes à faible population pour l'exercice 2016.

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR pour l'exercice 2016.

III – Bilan de la réunion sur la mutuelle communale

M. Barbier rappelle au Conseil qu'une réunion a eu lieu le jeudi 10 septembre à la salle polyvalente de Rozoy sur la mutuelle communale.

Il s'agissait de mettre en relation le commercial et les administrés afin de leur présenter des mutuelles dont les tarifs ont été négociés.

Il y a eu une vingtaine de personnes.

M. Barbier en profite pour signaler au Conseil qu'une permanence aura lieu le jeudi 08 octobre à 18h à la mairie de Chantecoq. La population sera informée par une distribution.

IV – Evolution des structures communales et intercommunales

Le Maire informe le Conseil que suite au vote de la loi NOTRe, notre intercommunalité (CC4V) n'a pas d'obligation à fusionner car elle remplit les conditions de seuil au niveau population, soit > 15 000.

Concernant les communes nouvelles, le Maire a rencontré d'une part les maires des communes de Foucherolles et d'Ervaувille avec aucun retour à ce jour, et les maires des communes de Chevry sous le Bignon, Le Bignon Mirabeau et Chevannes. Cette dernière est contre cette création du fait des dotations dont elles disposent et que nous n'avons pas. Pour les deux autres, la réflexion est en cours.

V – Situation des personnes fragiles

Le Maire demande le huit clos pour ce sujet.

Le Maire informe le Conseil qu'une assistante sociale s'est rendue chez une personne âgée afin de faire le point sur sa situation. Nous n'avons pas eu de retour de sa part à ce jour.

La personne demande à ce que le Maire ou un adjoint aille la voir. Les élus en prennent note et vont se déplacer.

VI – Elections régionales

Le Maire rappelle au Conseil que les élections régionales auront lieu les 06 et 13 décembre prochains.
Il demande à tous les élus de s'organiser pour être présents pour la tenue du bureau de vote.

La secrétaire enverra un mail pour établir le planning des permanences.

VII – Commissions

Le Maire rappelle au Conseil que Mme Frère avait demandé à faire partie d'une commission espaces verts. Or, il n'a pas été créé, à proprement parlé, de commission pour ce domaine.

Afin d'officialiser la situation, il est proposé d'étendre la commission "routes-chemins-liaisons douces-aménagement" aux espaces verts.

Elle s'intitulerait donc commission "routes-chemins-liaisons douces-aménagement-espaces verts" et pour rappel est composée de :

- Jacques Huc, 1^{er} adjoint
- Yvon Boyer, conseiller
- Christiane Frère, conseillère
- Christophe Guyard, conseiller
- Micheline Laurent, conseillère

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ce nouveau titre à la commission.

VIII – Vérification électrique des bâtiments

Le Maire informe le Conseil que la commune a l'obligation de procéder à la vérification électrique de tous ses bâtiments, une fois par an, et ce, par une société agréée.

A cet effet, il est présenté 3 devis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de la société SOCOTEC pour un montant H.T de 590 €

IX – Sono

Le Maire informe le Conseil que le micro ne fonctionne plus.

Il est donc proposé de faire l'acquisition d'un combiné de sonorisation (micro, lecteur CD, MP3, clé USB) qui permettra ainsi de n'avoir qu'un élément à utiliser lors des cérémonies et de compléter l'achat par un micro sans fil.

Le coût s'élève à 476.20 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l'unanimité le devis de la société

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet pour permettre sa réalisation

SOLLICITE une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général du Loiret dans le cadre des communes à faible population pour l'exercice 2015.

IX – Questions diverses

1/ Jonction pont de Bazoches

M. Britel informe le Conseil de réclamations d'administrés concernant le pont de Bazoches où la jonction entre la route et le pont est creusée ce qui provoque un dénivelé important.

Le Maire rappelle que des travaux ont déjà été réalisés par la société d'autoroutes mais que cela n'a pas été facile pour qu'ils prennent les travaux en charge. Le Maire ou le 1^{er} Adjoint se rendront sur place afin de constater la situation.

2/ Terre sur les routes

M. Britel informe le Conseil de réclamations d'administrés concernant l'état des routes suite au passage d'engins agricoles qui déposent beaucoup de terre sur les routes de la commune, notamment du côté des Chemins des Petits Merles. Le Maire ou le 1^{er} Adjoint se rendront sur place afin de constater la situation.

3/ Désherbant

Mme Frère s'étonne que n'ai pas été remis dans le bulletin municipal une info sur les désherbants.

Il est donc rappelé à tous les habitants que l'usage de désherbant est strictement interdit car les désherbants sont source de pollution et ils mettent à nu la terre qui s'érode et bouche les fossés.

Ce sujet sera repris dans le prochain bulletin municipal.

4/ Urbanisme

Mme Frère signale qu'un administré a entamé des travaux d'aménagement sur son habitation et souhaite savoir si une déclaration a été faite en mairie.

Il lui est répondu que non et qu'un courrier sera envoyé à la personne concernée afin qu'elle se mette en règle.

5/ Elagage

Mme Frère souhaite savoir comment agir pour que l'élagage soit fait au niveau de la rue de l'Etang des Noues car cela perturbe les réseaux électriques et télécoms.

Le Maire précise qu'EDF relance les administrés et que s'il y a danger, ils font intervenir une entreprise pour le faire.

Il est rappelé que l'élagage est à la charge des propriétaires.

Les arbres, arbustes, haies, branches et racines qui avancent sur le sol des voies et des chemins ruraux (sentiers, chemins) doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur une hauteur de 5 m. Les haies doivent être conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillie sur les voies communales ou sur les chemins ruraux.

Les arbres, arbustes, haies, branches doivent, en outre, être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public et de téléphone installés sur le domaine communal.

6/ Eclairage public

M. Boyer s'étonne que la route de Pers, route qui mène à son habitation, ne soit pas aussi bien éclairée que d'autres rues de la commune. Il considère que la rue de l'Etang des Noues est trop éclairée et qu'il devrait être pris des lampadaires de cette rue pour les mettre route de Pers.

Le Conseil n'est pas d'accord sur ce principe.

Il sera organisé une réunion de la commission des routes pour faire le point sur ce sujet.

7/ Défense incendie

M. Boyer se demandait si, pour la défense incendie sur la commune, cela ne coûterait pas moins cher de faire installer une bâche plutôt qu'une citerne.

Le Maire lui répond qu'à ce jour, on attend de voir si la réglementation ne va pas évoluer afin que puisse être établi un plan pluriannuel de mise aux normes.

Le Maire insiste sur le fait que les capacités d'investissement des communes rurales sont des plus réduites suite aux investissements imposés par l'Etat (Loi Adap en particulier), aux transferts de charges non compensées (instruction des documents d'urbanisme par exemple) et aux réductions des subventions de l'Etat et du Conseil Départemental.

8/ Bénévoles

M. Boyer fait savoir qu'il est en mesure de proposer gratuitement à toute personne qui en ferait la demande de couper du bois de chauffage.

Il fait savoir également que M. Noël est prêt à donner un coup de main bénévolement si besoin était pour l'entretien de la commune.

9/ Débardage de grumes

M. Boyer informe le Conseil que tout forestier a l'obligation de faire une demande en mairie pour débarder des grumes et de remettre en état les chemins et routes utilisés par ses engins.

Le Maire lui répond qu'il est au courant et que le nécessaire a été fait par l'entreprise après l'avoir rencontrée lui et son adjoint.

Une première mise en état a été réalisée, une seconde le sera après la fin des opérations de débardage.

10/ Conduite d'engins

M. Boyer informe le Conseil que suite à la parution de la loi Macron, il est possible à toute personne titulaire d'un permis B de pouvoir conduire un véhicule et appareil agricole ou forestier dont la vitesse n'excède pas 40 km/h, notamment les tracteurs.

11/ Journées du patrimoine

M. Huc fait un bilan des journées du patrimoine où un vingtaine de personnes sont venues à différents moments dans le week-end.

C'est un bilan plutôt positif.

12/ Campagne "J'aime ma commune"

Le Maire informe le Conseil que la campagne "J'aime ma commune" a mobilisé beaucoup d'élus et qu'il précise que les citoyens sont invités à signer l'Appel du 19 septembre pour les communes de France, en ligne sur le site www.change.org

13/ Document unique

Le Maire informe le Conseil que le Document Unique a été réalisé et qu'il convient qu'il soit mis à jour au fur et à mesure des changements.

Il souhaite que ce dossier soit pris en charge par la CC4V avec le principe de la mutualisation.

Il fera cette proposition à la prochaine réunion de la CC4V sur la mutualisation

La séance est levée à 21 heures

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Jacques HUC	Anne-Sophie CARBONNELLE	Micheline VAMLORI
Yvon BARBIER	Yvon BOYER	Jean-Marc BRITEL	Richard CATALIFAUD
Nathalie FLOUR	Christiane FRERE	Christophe GUYARD	